cgtinfos

N° 170 février 2018

Métropole européenne de Lille

les voeux, comme si vous y étiez (vous y étiez, hein ?)

les Culottées
page 3

comme d'habitude
page 6

un coup de vieux
page 7

envoie le grisbi fissa
page 8

ah bon, y a des élections du CAS le 22 février ?

l'édito

baguette magique et fil rouge

L'année 2018 s'ouvre avec des échéances importantes pour tous nos collègues : l'annonce de la revalorisation du régime indemnitaire et l'installation du nouveau siège au sein du bâtiment Biotope.

A la CGT MEL, nous aborderons ces deux dossiers avec méthode, lucidité et avec le souci constant de vos intérêts.

La revalorisation du régime indemnitaire est aujourd'hui le premier dossier ouvert à la discussion avec les représentants du personnel de la MEL.

Sébastien Polveche
Elu au comité technique

Notre première réaction a consisté à discuter avec les autres organisations syndicales (OS) d'un cadre de travail commun. Cette convergence semble indispensable pour faire avancer les revendications sur lesquelles nous trouvons un point d'accord.

Tout peut ressortir de ces négociations. Nous ne perdons pas de vue que le contexte national ne nous est guère favorable, avec l'annonce par le gouvernement d'un plan de départs volontaires de 120 000 fonctionnaires et la généralisation des "primes au mérite". Nous nous battrons avec vous pour obtenir le meilleur !

Seuls, nous n'avons pas de « baguette magique ». C'est en nous impliquant tous que nous pouvons changer les choses. Ne nous laissons enfermer dans les délais et le cadre feutré proposé par l'Administration, qui nous serait préjudiciable !

C'est pourquoi nous souhaitons nous appuyer sur vous, vous informer par des tracts et réunions. **Mieux, nous voulons décider avec vous, dans le cadre d'Assemblées générales du personnel, dont la première aura lieu le 19 février prochain.** La démocratie est notre fil rouge !

C'est également pour cette raison que nous présenterons une liste aux élections du Conseil d'administration du CAS, le jeudi 22 février. Nous souhaitons vous laisser le dernier mot, vous donner le choix entre deux listes, deux programmes. Là encore, notre ambition est de relancer, de changer le CAS avec vous. On relève le défi ?

« Alors ma première règle, ça va être que personne ne peut mettre de véto à mes règles.
Chidi : Ça s'appelle la tyrannie, et c'est assez mal vu… »

Eléanor Shellstrop
tiré de the Good Place

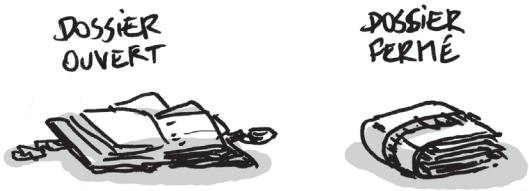

fig. 1

CAP du jeudi 15 Février 2018

À l'heure où nous bouclons le journal la CAP de promotion interne et d'avancement de grade n'a pas encore eu lieu. Vous Trouverez, dans le prochain numéro (eh oui, car le **CGTinfos** n'est pas un journal éphémère) toutes les informations concernant la CAP.

l'agenda

> **19 février de 12h30 à 13h30 :** Heure d'information intersyndicale sur le RIFSEEP, Salle du Conseil

> **22 février :** élections du CAS, Salles du Patio

> **23 février :** réunion du Conseil de la MEL, Salle du Conseil

> **8 mars :** journée internationale de lutte pour les droits des femmes

> **du 24 février au 12 mars :** vacances d'hiver

portons la culotte à tour de rôle !

Prix CGT MeL de la BD

Les Culottées

Par Pénélope Bagieu

De quoi ça parle ?

La dessinatrice Pénélope BAGIEU dresse le portrait de 30 femmes qui ont choisi de suivre leur propre voie au mépris des normes et des conventions morales qui régissaient leur quotidien. Ces portraits ont en commun des parcours couronnés de succès, qui voient ces femmes s'épanouir et s'émanciper, et une société qui progresse à travers leurs actions et prises de risque.

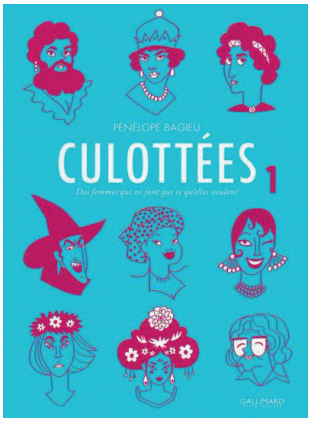

Notre portrait de femme favori

AGNODICE est issue de l'aristocratie athénienne, dans une Grèce antique qui interdit aux femmes d'exercer la médecine. Touchée et révoltée de voir de nombreuses femmes enceintes souffrir et mourir en couches, elle décide d'étudier la médecine en Egypte, où son enseignement aux femmes est autorisé. Revenue en Grèce, elle exerce sa profession en se faisant passer pour un homme. Jaloux de son succès auprès de ses patientes, ses confrères masculins l'accusent d'abuser d'elles sexuellement. Agnodice fait taire ces calomnies en dévoilant sa véritable identité, et se voit de fait interdite d'exercer sa profession. Suite à l'indignation et la révolte de ses patientes auprès de leurs maris, les autorités décident d'autoriser la jeune femme à être officiellement médecin et de promulguer une loi permettant aux femmes d'exercer la médecine dans la société grecque.

Le saviez-vous ?

Les premiers portraits de Pénélope BAGIEU ont été à l'origine publiés sur un blog du quotidien Le Monde. Ces « posts de blog » ont ensuite été compilés dans une bande dessinée, éditée chez Gallimard. Depuis, un second tome a été publié et une série animée inspirée de la bande dessinée devrait bientôt voir le jour.

Vincent Kaleba

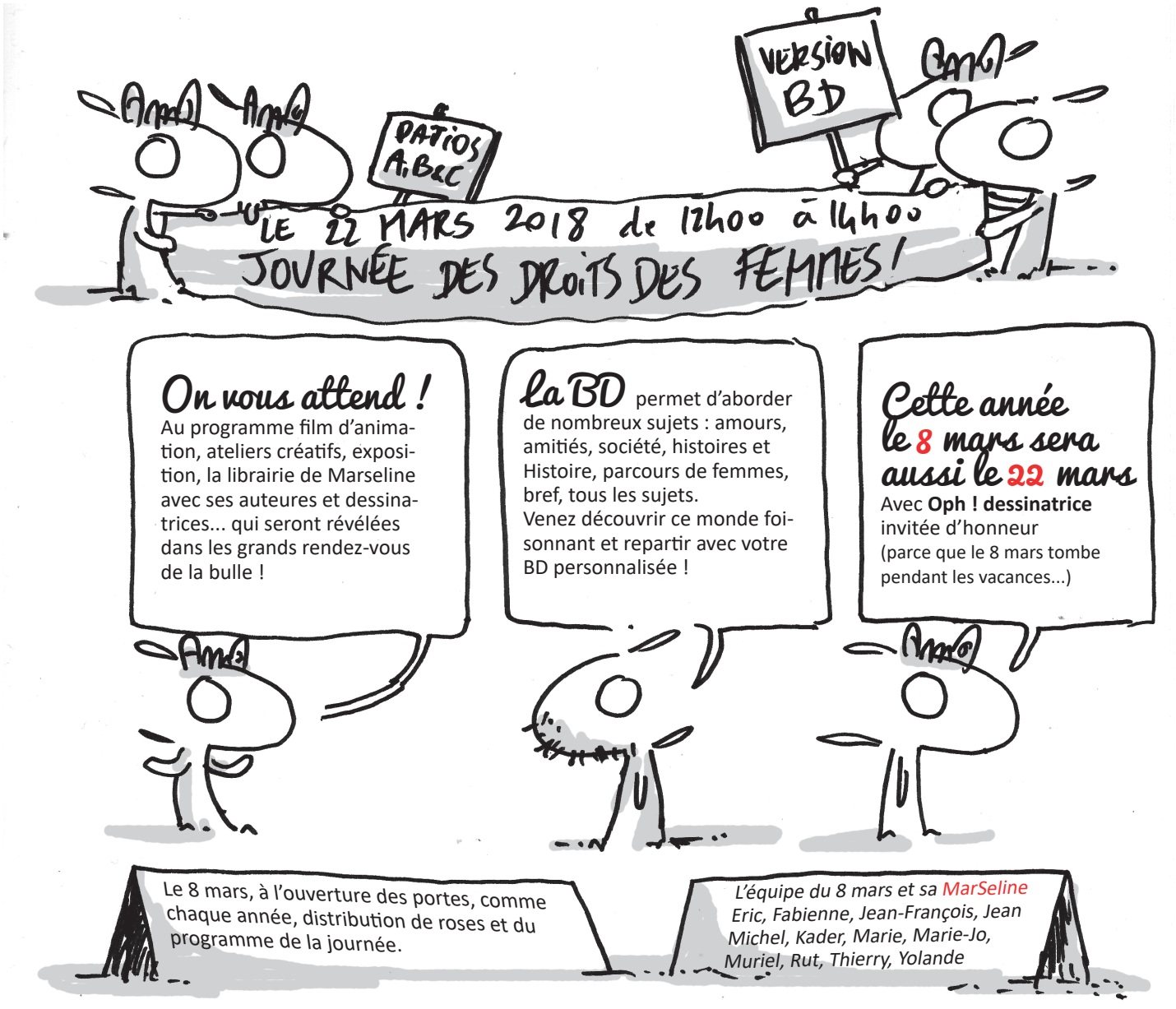

Pour mon CAS RELOADED

Les élections du Comité d'action sociale auront lieu le jeudi 22 février. A quelques jours du scrutin, on vous rappelle notre programme, avec certaines mesures-phare portées par nos candidates et candidats.

Renégocier la convention CAS / MEL

Je m'engage à participer activement à la mise à jour de la convention de moyens signée en 1996 entre la MEL et le CAS. Ces négociations risquent d'être compliquées tant les signes donnés jusqu'à présent par l'Administration témoignent d'une volonté de reprendre la main (véhicules, locaux, bénévoles).

Sébastien Polveche

Nous aborderons ces négociations dans le souci de défendre résolument les intérêts de nos collègues. Elles peuvent être l'occasion d'augmenter le nombre d'agents mis à disposition du CAS par la MEL, d'améliorer les prestations et d'obtenir de nouveaux droits, comme la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels de notre collectivité (patinoire, LAM, Mosaic, Près du Hem, ...)

Renforcer la communication

Durant ce nouveau mandat, nous nous engageons à nous impliquer dans la communication du CAS, pilier essentiel de son développement.

Si une première avancée a été réalisée lors du mandat précédent, avec la mise en production du site Intranet du Comité sur SEZAM, la politique de communication peut être améliorée.

Vincent Kaleba

Pour ce faire, nous vous proposons de mettre en place un véritable Plan de communication qui associera les outils existants à des outils plus adaptés aux pratiques de communication actuelles (newsletter, paiement en ligne, etc.)

Des prestations pour les célibataires, mais pas que...

Force est de constater que, lorsqu'on est célibataire ou en union libre, l'offre actuelle est limitée.

Je souhaite contribuer au développement d'une offre de loisirs accessible à tous, quelle que soit sa situation personnelle.

Gaëlle Cardon

A titre d'exemple, je me positionne en faveur d'une offre de spectacles diversifiée (scènes Métal du type HELLFEST, conventions du type « Japan expo »). Nous avons également en réflexion le projet de proposer des tarifs sur les vols secs, en plus de l'offre vacances déjà connue.

Alice ? Aliiiiiice ?!

Prendre en compte les sites externes

J'ai rejoint la MEL en 2016, en tant qu'agent de l'ENM. Je suis bien placé pour témoigner de la difficulté, pour mes collègues éloignés du siège central, de pouvoir s'approprier pleinement le CAS. Durant ce nouveau mandat, je m'engage à ce que les sites MEL extérieurs soient mieux pris en compte, en faisant avancer certaines propositions, telles que l'attribution de chèques-déjeuners.

Christian Louvet

Si la MEL fait jusqu'à présent la sourde oreille à cette revendication légitime, la situation pourrait évoluer dans les années à venir, avec l'intégration des compétences départementales. Nos futurs collègues du Département disposent à la fois d'un restaurant d'entreprise et de chèques-déjeuners, et ne se laisseront pas dépouiller de leurs acquis.
Il faudra donc se tenir prêts.

AUGMENTER LA QUANTITÉ DE LAPINS

Il est nécessaire d'avoir plus de lapins, par principe, parce que les lapins c'est bien. Alors je défendrai tous les lapins de la communauté contre les renards et les loups et les ours (bon, y a pas des masses d'ours à Lille, mais rien ne nous dit que ça va durer).

Il est aussi nécessaire de regarder de près les embauches déraisonnables de poules. Les poules, ça a des becs super durs et ça caquette dès l'aube. Bon, ça pond des oeufs, mais les lapins aussi, s'ils se concentraient très fort, je suis sûr qu'ils feraient des oeufs magnifiques.

DIMINUER LA POPULATION DES LAPINS

Les lapins, ça ne sert absolument à rien. C'est un animal nuisible complètement débile et totalement incapable de picorer des graines alors que les poules, ben ça picore vachement mieux.

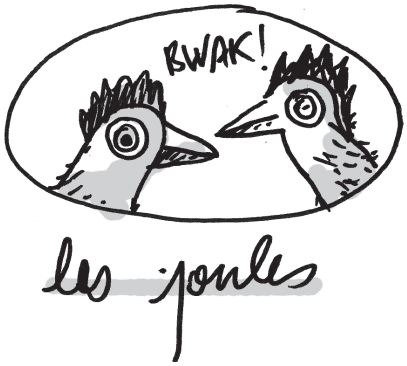

Afin de diminuer la population des lapins, je propose une prime au civet qui remplacera définitement l'ignoble poulet-frites du jeudi de sinistre mémoire.
Votez pour nous, on vous débarrassera des lapins, c'est promis.

Les retraités en ont gros !

Mutuelle

Les problèmes de santé s'amplifiant avec l'âge, la Mutuelle des retraités (quel que soit l'organisme où nous sommes) se monte à plus de 150 € et elle augmente avec l'âge ! Et bien entendu plus de remboursement d'une partie de la cotisation, ce qui se faisait, étant actif. Nous interrogeons les autres collectivités territoriales pour savoir ce qui se passe chez eux. A ce jour, certains assureurs accordent une réduction pour les retraités. Nous sommes en train de faire un appel d'offres auprès de mutuelles pour savoir quels avantages elles offriraient aux retraités. A suivre...

Intégration des retraités dans le CAS

La Mel est la seule collectivité territoriale dans le Nord à exclure les retraités des bénéficiaires du CAS. La section des retraités propose une modification de la Convention afin de permettre aux retraités de bénéficier des prestations du CAS. A suivre ...

Restaurant communautaire

Lorsqu'ils déjeunent au restaurant communautaire, les retraités paient 50 % en plus alors que leur retraite est inférieure à celle perçue en temps qu'actif ! Une entrevue vient d'être demandée au Président de la Mel afin que les retraités aient le même tarif que les actifs. Un questionnaire sera également envoyé aux retraités pour savoir s'ils utilisent le restaurant communautaire. A suivre...

La gratuité des transports en commun

Sans oublier la revendication portée par l'Union Locale CGT de Lille : la réalisation d'une étude pour la gratuité des transports en commun, comme cela se pratique dans certaines villes, comme à Dunkerque depuis le 1er janvier.
Les retraités/es ne sont pas qu'un coût, ils sont un des moteurs du développement économique de la société et, comme tels, revendiquant les moyens de vivre dignement, comme des citoyens à part entière, avec un pouvoir d'achat préservé.

Les retraités vénères

PS : fais pas le malin, espèce de jeune, t'y passeras toi aussi un jour ! lol

Le mal-être des cadres métropolitains

Les transferts de compétences et de personnels, les mutualisations prétextes à des réorganisations sans précédent.

Les contraintes budgétaires sont des prétextes à une pression extrême sur la masse salariale, alors que celle-ci ne représente qu'entre 10 et 15 % des budgets des Métropoles. Alors qu'on aurait pu imaginer que la croissance de la productivité chez les cadres se répercute dans une augmentation substantielle des régimes indemnitaires, les exécutifs ont au contraire verrouillé les évolutions salariales. Pire encore, à la Métropole Européenne de Lille, les critères de promotion en CAP se sont durcis, les quotas resserrés, et les catégories A sont tenues de passer par une commission d'audition préalable à la CAP, avec lettre de motivation, et soutenance d'un mémoire devant un jury.

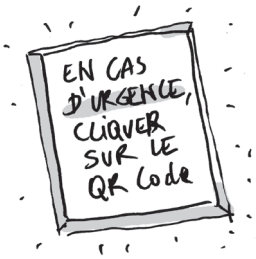

L'ex Communauté Urbaine de Lille devenue la Métropole Européenne de Lille, vient de fêter en janvier dernier ses 50 ans. Pour les 3 000 agents qui y travaillent, c'est aussi en janvier dernier que la Métropole a eu trois ans d'existence.
Le bilan que peut en faire la CGT est particulièrement désastreux.
Bien qu'ils aient largement participé à l'écriture du nouvel organigramme, les cadres ont donc été les premières victimes de la réorganisation.
Début 2015, 70 encadrants se sont vus signifier la mise à la vacance de leur poste et ont dû re-postuler. Cette réorganisation se poursuit encore aujourd'hui pour les fonctions support, au pôle Développement économique comme ailleurs. La réponse de l'Administration à cette inquiétude généralisée a été le déploiement d'un plan de communication de grande ampleur et du plan « Bien-être au travail » (BEAT). Mais derrière ces écrans de fumée, la volonté de l'Administration de nous faire assumer le service après-vente des désorganisations qu'elle engendre apparaît au grand jour.

Aujourd'hui, l'Administration valorise exclusivement la figure du cadre « manager » aux dépens de l'expertise ou de l'ingénierie qui prévalaient jusqu'ici. Cette logique est pernicieuse. Non seulement parce qu'à travers les différents séminaires des managers, le DGS nous impose la doctrine libérale qui sous-tend la notion de management. Mais aussi parce qu'il s'assure ainsi la fidélité voire la soumission des managers pour qui rien n'est jamais acquis désormais.
Très loin souvent des motivations qui les ont fait épouser la Fonction publique, les cadres font face à la double perte du sens du travail et des valeurs. Les collectifs de travail qui étaient consacrés hier comme source de l'efficacité du Service public sont balayés au profit de logiques individuelles, tant dans l'exercice du travail que dans l'évolution des carrières.
Dans ce contexte de mal-être au travail, la CGT vous offre un espace de dialogue et de revendications.
Si on ne peut contester les dégâts que ce processus de métropolisation a engendré dans les modes de faire et la fragilisation des cadres, c'est aussi dans les objectifs mêmes de sa création que la Métropole est contestée par les tenants de l'orthodoxie. Ainsi, la Cour des comptes, note dans son rapport d'octobre 2017 :
« Il n'est, en effet, pas acquis que l'affirmation des métropoles ait des retombées positives sur les territoires proches. Leur effet d'entraînement repose sur une conception économique qui n'est pas partagée par tous les experts, les uns mettant en avant le « déversement salarial » émanant de la métropole , les autres au contraire soulignant l'effet d'assèchement des autres territoires en termes d'activité économique et d'emplois. »

Frédéric Parisot
Responsable du collectif « Cadres »

Harcèlement moral

comment y faire face ?

Le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés : remarques désobligeantes, intimidations, insultes
Ces agissements ont pour effet une forte dégradation des conditions de travail de la victime qui risque de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale et de compromettre son avenir professionnel.
Si vous êtes victime de harcèlement moral, vous êtes protégé quel que soit votre statut. Ces agissements sont interdits, même en l'absence de lien hiérarchique avec l'auteur des faits.
Votre administration doit prendre toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir le harcèlement moral. Le harcèlement moral est un délit passible de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Que faire ?

Vous pouvez enclencher en même temps de nombreuses démarches pour vous défendre.
En cas de harcèlement moral, vous pouvez prévenir les représentants du personnel, qui vous aiderons dans toutes vos démarches, ou bien les élus du CHSCT, qui peut prévenir l'employeur de tout cas de harcèlement moral.
Vous pouvez aussi engager une procédure de médiation avec l'auteur des faits. Le choix du médiateur fait l'objet d'un accord entre les 2 parties.
Vous pouvez poursuivre votre administration devant le tribunal administratif et demander réparation du préjudice. Vous devez présenter des preuves directes ou indirectes de ce harcèlement (mails, témoignages...)
Vous pouvez aussi poursuivre au pénal l'auteur direct du harcèlement. Cette plainte peut venir en complément d'une plainte contre votre administration.
Si le harcèlement moral vous paraît motivé par une discrimination basée sur un des critères interdits par la loi, comme par exemple la couleur de la peau, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle, vous pouvez saisir aussi le Défenseur des droits.

Pépé Roquet

Plus d'informations en cliquant sur les QR codes

Nouveau siège de la MEL
vigilance, vigilance !

Annoncé durant la cérémonie des vœux, le projet de nouvel hôtel de la MEL a été présenté plus en détails le 5 février, lors d'une rencontre entre l'Administration et les organisations syndicales. Avec déjà plusieurs motifs d'interpellation.

Un choix avant tout économique

La MEL a choisi d'investir le bâtiment initialement dévolu à l'Agence européenne du Médicament et a mis de côté deux autres scénarios jugés plus coûteux (rénovation des bâtiments existants / démolition puis reconstruction sur site propre). Espérons que les économies escomptées ne se feront pas au détriment d'autres sujets…

La location est morte… vive la location ?

Ce projet doit mettre fin à la dispersion géographique des sièges centraux et aux dysfonctionnements rencontrés dans certains bâtiments loués, notamment Euralliance. Sauf que la MEL ne sera pas propriétaire, mais... locataire du bâtiment qu'elle occupera (Euralliance, bis repetita ?)
On nous a assuré de la solidité du contrat entre la MEL et le propriétaire des murs. Nous attendrons de voir si les faits confirment ce pronostic optimiste !

Des bureaux aménagés « au cas par cas »

On nous a annoncé la mise en place d'une démarche « d'accompagnement au changement » pour aménager les futurs locaux. On nous a promis que ces aménagements tiendraient compte des besoins professionnels exprimés par nos collègues. Espérons qu'ils ne réclameront pas tous des open spaces !

Dialoguer et négocier collectivement

Cette première réunion de travail devait au départ être suivie de réunions séparées entre l'Administration et chaque organisation syndicale. De concert avec les autres syndicats, la CGT MEL a refusé cette méthode de dialogue et a obtenu la mise en place d'une commission spécifique au CHSCT.
Le projet de nouveau siège est fondamental : il déterminera les relations professionnelles entre collègues et, du coup, la qualité de service rendu aux usagers. Nous serons donc extrêmement vigilants sur les échanges à venir sur ce sujet.

Vincent Kaleba
Kader Moubarki

Du pain et des ~~vœux~~ *vieux*

Le 26 janvier, pour les 50 ans de la MEL, dispositif exceptionnel. Passés les militaires armés en uniformes kaki, place aux paillettes rose poudre !

Ok, je prends mon pin's commémoratif et traverse le chapiteau parqueté.
Rendez-vous à 11h pour écouter les vœux dans une salle des réceptions traditionnellement surchauffée. De fait, on s'échauffe doucement sur fond de remerciements d'usage pour tout ce qui a 50 ans ; les agents, l'institution, le Président...
Puis on se laisse fasciner par l'exposition d'une nouvelle théorie qui veut qu'un bon DGS, c'est d'abord une question de sang : quand tonton et papy sont d'anciens élus locaux, noblesse oblige, c'est plus facile.
Et comme c'est la tradition depuis... 3 ans, place au film de fin d'année. Nous sommes géniaux, et tout va pour le mieux. Kamini, Yannick Noah et Vahid sont bien placés pour nous le dire.
Bruno Cassette achève son discours et passe le relais.
Moment choisi pour cet étrange échange de politesses, au cours duquel Damien Castelain propose à son DGS de poser pour la prochaine campagne d'affichage « de quoi je me MEL ? », des fois que sa famille découvre aussi qu'il est fonctionnaire. Un coming-out en quelque sorte... Malaisant.
Le Président enchaîne et annonce que cette année, pour changer, on parlera de ce qui concerne vraiment les agents. En commençant par le nerf de la guerre : la thune et les bureaux.
Ah, silence se fait ! On est peu de choses, d'ailleurs, on se l'entend dire. Le Service public, le sens du travail, on s'en tamponne. Ce qui compte, c'est bien connu, c'est sa fiche de paie et son petit confort. Ceci dit, on devient exigeant, car l'année dernière, ce qu'on voulait, c'était la réouverture de l'entrée du R14 et une Créabox.
Que l'on fasse graver dans le marbre : RIFSEEP il y aura, mais personne n'y perdra ! La MEL doit être attractive, égalitaire, équilibrante. Pour qui ?
Quant aux bureaux, c'est sous le drap que ça se passe, et sur un spot publicitaire récupéré de la campagne pour l'Agence européenne du médicament à Lille. Ce sera à côté de la Région. Et là, une petite voix dans ma tête s'interroge : à quoi ont servi les rencontres dédiées aux réflexions sur le nouveau siège ? Enfin l'ancien nouveau...
Mojito bu, la semaine suivante, nous avons reçu un petit sondage nous demandant ce qui, des festivités, nous avait plu ou déplu. Avions-nous apprécié le buffet, l'animation, le discours ? Serait-ce à dire que l'année prochaine on dira ce que je voudrais entendre ?

Miss Snowden

de « pas de prime » abord plutôt ! …

De « prime » abord

Vous n'êtes pas sans savoir que des négociations sont en cours concernant l'application du RIFSEEP à la Mel (Régime Indemnitaire tenant compte de la Fonction, de la Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel… ouf cette traduction est finie… merci aux législateurs de trouver des noms plus courts pour les prochaines réformes !). Une première réunion « d'information » à l'adresse des syndicats s'est tenue fin janvier à l'initiative de l'administration. Sébastien POLVECHE et moi-même y étions pour représenter la CGT-Mel.

De prime abord, la mise en œuvre de cette refonte de nos régimes indemnitaires semble être une vraie occasion saisie par le Président Damien CASTELAIN pour tenir une promesse faite en 2015 : la revalorisation de nos primes. L'expression « de prime abord » a le mérite d'être claire… elle se compose du mot « prime » (c'est amusant) et du mot « abord » comme pour vous dire qu'en premier lieu (c'est en ce sens qu'est utilisé le mot prime) il convient d'aborder le sujet avec prudence.

Des négociations se sont ouvertes entre l'administration et les syndicats. Elles se termineront en avril pour une présentation en C.T. (Comité Technique) en mai. Viendra ensuite le vote d'une délibération en conseil en juin. Le net à payer sur nos fiches de salaire devrait (si ces négociations portent leurs fruits) évoluer à la hausse en juillet.

Passons sur le fait qu'un « accord cadre » ait été proposé aux organisations syndicales et que faute de le signer chaque syndicat s'exposait à une sanction exemplaire : l'interdiction de négocier.

Ce cahier des charges a tout de même été modifié à la marge (c'est de très bonne augure quand il s'agit de négocier) et la CGT-Mel l'a signé pour signifier sa volonté de tenir son rôle de 1er syndicat à la Mel. L'issue de ces négociations aura un impact sur nos portes-monnaies. Une majorité de syndicats (dont la CGT Mel) a donc décidé de négocier dans l'unité sur une plateforme de revendications commune. Une enveloppe conséquente nous a été annoncée. L'une des revendications issue d'une première rencontre entre syndicats est de viser 100 % de gagnants. Aucune catégorie de collègues ne doit voir son régime indemnitaire stagner (ou même baisser). Nous veillerons également à la juste répartition de cette enveloppe. L'essentiel de celle-ci ne doit pas être utilisée que pour « attirer » ou « récompenser » les talents. Certes, la Mel doit être attractive, mais elle doit avant tout être juste.

D'ailleurs, quelle définition donne-t-on au mot « talent » ?

On peut donner plusieurs sens à ce mot prononcé par le Président Damien CASTELAIN :

1) Aptitude, capacité naturelle ou acquise dans un domaine ou une activité (Synonyme : capacité).

2) Don, aptitude remarquable (Synonyme : don).

3) Personne douée (Synonyme : génie).

Nous donnons notre préférence à la première définition. Celle-ci permettant d'attribuer du talent à toute personne exerçant convenablement son métier : chacun pourra être récompensé.

Nota : le mot talent désignait également une unité de masse et de monnaie dans l'Antiquité. (J'en entends déjà qui disent « la CGT ramène toujours tout à l'argent »… Ben oui… c'est important l'argent. On s'en rend très vite compte quand il vient à manquer dans le porte-monnaie). De prime abord, nos porte-monnaie devraient être un peu plus remplis à partir de juillet.

Thierry de Vendt

ours

Le CGTinfos est une publication du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon, 59000 Lille **Tél** 03 20 21 23 46 **Fax** 03 20 21 61 39 **Site** www.cgt-mel.fr
Mail syndicat_cgt@lillemetropole.fr **Dir. de publication** Daniel Duthilleul **Dir. de la rédaction** Stéphane Dumez **Rédacteur en chef** Vincent Kaleba **Facebook** @CGT-MEL-181804248521217
Twitter @cgt-mel2017 **Dessins** Monsieur Lapin monsieurlelapin@laposte.net